

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| Département des ARDENNES<br>Arrondissement de VOUZIERES<br><i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2018/39<br><br>Paraphe : <i>FS</i> |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE<br><i>Délibération n°DC2018/25</i>                           |                                    |

Nombres de membres :  
 En exercice : 124  
 Présents : 82  
 Votants : 97 (dont 15 pouvoirs)  
**POUR : 97 (100 %)**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Machault, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
 Date de la convocation : 19/03/2018  
 Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote* : Mmes BAUDART, BECHARD, BEGNY, GERARD, HERBAY, JACQUET, LALLEMENT, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MERCIER, PAYEN, PIEROT, SEMBENI, VERNEL, VILLERS et MM ADAM, BARRE, BEBIN, BESANCON, BESTEL, BIENVENU, BOIZET, BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, CANIVENQ, CANNAUX, CARPENTIER, CARRE, COLSON, CORNEILLE, DANNEAUX, DEBOURCES, DEGLAIRE, DELABRUYERE, ETIENNE, FLEURY, GAVART R., GODART, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN, HUREAU, JUILLET, LAMY, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LEJEUNE, LORIN, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MENDES, MIELCAREK, MOUTON, NIZET D., OUDIN H., PAYEN, PHILIPPE, PIERSON, POTRON, POU CET, RATAUX, RAULET, RENARD, RICHELET, ROBIN, SIGNORET, SINGLIT, THIERION, THOREL, VAIRY, VALET, VAN STECKELMAN.

*Représentés* : Mme FOURCART donne pouvoir de vote à Mme LEFORT, Mme MELIN donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER et M. BAUSSART donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI, M. DION donne pouvoir de vote à Mme HERBAY, M. HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. MOUTON, M. HULOT donne pouvoir de vote à M. JUILLET, M. LAHOTTE donne pouvoir de vote M. CANNAUX, M. LANGE donne pouvoir de vote à Mme PAYEN, M. LESOILLE donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., M. NIZET J. donne pouvoir de vote à M. BOIZET, M. PIC donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE, M. QUEVAL donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET, M. SEMBENI donne pouvoir de vote à M. DEBOURCES.

### OBJET : AFFECTATIONS DES RESULTATS

VU l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M14 ;

VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2017 ;

VU les articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs 2017 par le Conseil Communautaire par délibérations n° DC2018/18 à DC2018/24 du 26/03/2018 et considérant les résultats antérieurs reportés des différents budgets de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté DECIDE d'affecter aux budgets 2018 suivants les résultats de clôture cumulés au 31 décembre 2017 comme suit :

.../...

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2018/25 du 26/03/18

**Budget Déchets Ménagers**

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 754 462.93 €

Compte 001 : Recettes d'investissement- Excédent d'investissement reporté : 497 130.36 €

**Budget Parc Argonne Découverte**

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 1.25 €

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 3 475.57 €

**Budget PAE Buzancy**

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 658.80 €

Compte 001 : Recettes d'investissement- Excédent d'investissement reporté : 112 818.10 €

**Budget ZAE Vouziers**

Compte 002 : Dépenses de fonctionnement- Déficit de fonctionnement reporté : 5 459.12 €

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 319 363.68 €

**Budget Piscine**

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 0 €

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 698 031.57 €

**Budget Bâtiment d'entreprise**

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 0,01 €

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 133 687.97 €

**Budget Principal**

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 6 991 699.94 €

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 455 442.44 €

Compte 1068 : Dépenses d'investissement- Excédents de fonctionnement capitalisés : 455 442.44 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET